



Questionnaire concernant le type d'activité et la supervision neuropsychologique

Afin de préciser le type d'activité et de supervision réalisé dans votre lieu de pratique, le comité directeur du MAS de l'université de Genève vous remercie de remplir ce questionnaire et de le renvoyer au secrétariat : masneuropsychologie@unige.ch. Ces données nous permettent de mettre à jour la liste des institutions reconnues et de faciliter la reconnaissance de chaque lieu de pratique en fonction des critères du MAS. Si votre lieu de pratique comporte plusieurs sites, nous vous prions de bien vouloir compléter un formulaire distinct pour chacun d'entre eux.

A titre informatif, les lieux de pratique sont classés en trois catégories selon les critères ci-dessous :

A : Lieux de pratique avec forte interdisciplinarité et supervision interne

- prise en charge hospitalière et ambulatoire
- accueil de patients présentant des tableaux cliniques d'étiologies cérébrales diverses avec une activité de diagnostic et/ou de rééducation diversifiée et non standardisée
- équipe interdisciplinaire médicale et thérapeutique sur site
- présence d'au minimum 0.5 EPT de neuropsychologue avec titre de spécialiste en neuropsychologie (FSP ou EAN) travaillant sur le même site que l'étudiant
- en cas d'institution multi-sites, des colloques ou réunions de communication inter-sites sont organisés régulièrement (au moins 1x/mois)

B : Lieux de pratique avec supervision interne

- prise en charge hospitalière et/ou ambulatoire
- présence d'au minimum 0.5 EPT de neuropsychologue avec titre de spécialiste en neuropsychologie (FSP ou EAN) travaillant sur le même site que l'étudiant.

C : Lieux de pratique nécessitant une supervision externe

- prise en charge hospitalière et/ou ambulatoire
- présence de moins de 0.5 EPT de neuropsychologue avec titre de spécialiste en neuropsychologie (FSP ou EAN) travaillant sur le même site que l'étudiant.



La classification des lieux de pratique (A, B ou C) est faite par le comité du MAS selon les données fournies via ce formulaire. À noter que, selon le règlement du MAS en Neuropsychologie de l'Université de Genève, l'activité clinique effectuée dans les lieux de pratique de type « C » ne peut être validée qu'en cas de supervision externe suffisante (estimée à 1h par semaine pour une activité à 100% avec un spécialiste titulaire d'un titre FSP ou fédéral depuis plus de 5 ans) et pour un maximum de 1000 heures. Pour les lieux de pratique de type « B », une limitation à 1000h peut être également imposée par le comité directeur du MAS en fonction du type d'activité (par ex., en cas de manque de diversité des étiologies ou du type de pratique).

- Nom et adresse du lieu de pratique (merci de spécifier l'institution et le site le cas échéant) :

- Noms et prénoms des neuropsychologues avec titre de spécialisation FSP ou EAN :

Nom	Prénom	Taux d'activité

- Prise en charge hospitalière : ☐ Oui ☐ Non
- Prise en charge ambulatoire : ☐ Oui ☐ Non
- Accueil de patients présentant des tableaux cliniques d'étiologies cérébrales diverses avec une activité de diagnostic et/ou de rééducation diversifiée et non standardisée : ☐ Oui ☐ Non
- Pour les institutions multi-sites :
organisation de colloques ou réunions inter-sites (au moins 1x/mois) : ☐ Oui ☐ Non

Lieu et date :

Signature :